



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS
UNITE DE GESTION DES PASSATION DE MARCHES

Avis d'Appel d'Offres Ouvert

13-MJ/PRMP/AP/UGPM.23
21/09/2023

1. Cet Avis spécifique d'Appel d'Offres Ouvert fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés publié dans le Journal des Marchés Publics n° en date du **31/08/2023** dans **INONA NO VAOVAO** le **31/08/2023**.

2. Le **MINISTÈRE DE LA JUSTICE** sollicite de la part des candidats intéressés des offres sous plis fermés pour : Travaux de construction de mur de clôture pour la Maison de Sûreté de Sainte Marie, constituant un lot unique et indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

3. La procédure de passation de marché applicable est l'Appel d'Offres Ouvert tel qu'il est défini dans la loi N°2016-055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés Publics en ses articles 35, 63 et 67 en vue de la passation de marché à quantité fixe conclu à prix forfaitaire .

4. Le Dossier d'Appel d'Offres complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

- Nom du responsable : ANDRIANARIVO Tahiriarifara
- Fonction : Personne Responsable des Marchés Publics
- Bureau : , Étage : 1ère , Porte : 106

5. Pour le (ou les) candidat(s) désirant soumissionner, le Dossier d'Appel d'Offres doit être retiré auprès de l'Autorité contractante moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :

- Lot 1 : quatre-vingt mille Ariary (Ar 80 000.00)

ou son équivalent en monnaie librement convertible libellé au nom de l'Agent comptable de l'ARMP ou au nom du régisseur de recettes de l'ARMP.

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire

6. Les plis devront parvenir à , étage: 1ère / porte: 106 au plus tard le 20/10/2023 à 10 H 00 Min et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

7. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

8. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:

- Lot 1 : un million six cent mille Ariary (Ar 1 600 000.00)

, ou son équivalent en monnaie librement convertible, elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes:

- soit par caution personnelle et solidaire d'un organisme agréé par le Ministère chargée des Finances,
- soit par garantie bancaire,
- soit par chèque de banque et versé au Trésor Public.

9. Une visite de lieu est **obligatoire**, elle **sera** organisée comme suit:

Lot	Lieu	Date	Heure	Responsable
1	MAISON DE SURETE DE SAINTE MARIE	11/10/2023	09:00	RAZAFINDRAMASY MARCELLIN / RANAIVOSON HERY TIANA
	MAISON DE SURETE DE SAINTE MARIE	12/10/2023	11:00	RAZAFINDRAMASY MARCELLIN / RANAIVOSON HERY TIANA

Les candidats devront prendre en charge leur déplacement ainsi que les frais y afférents.

Un certificat de visite de lieu sera délivré gratuitement sur place par le Maître d'Ouvrage ou son représentant.



à _____, le __/__/____

La Personne Responsable des Marchés Publics